

CTM du 17 décembre 2020

Projet de loi 4D : Déclaration de la FSU

Madame la ministre,

Vous avoir face aux représentant-es des personnels est un moment rare ! On mesure la difficulté de ce moment pour vous tant vous nous êtes inaccessible !

Demandes ou courriers de rendez-vous sans réponse. Et quand une réponse nous parvient, alors que nous sollicitons une audience, elle est d'une telle indigence qu'elle en est insultante. Je cite : "votre envoi a reçu toute mon attention et je vous remercie d'avoir porté ces éléments à ma connaissance."

Il s'agissait d'une interpellation argumentée de la FSU sur l'évolution du programme 135 pour lequel vous avez engagé une restructuration des services particulièrement lourde en 2019. Quelle concertation avec les organisations syndicales ? Quelle étude d'impact ? Rien

Vous nous donnez aujourd'hui les grandes lignes de votre projet de loi 4D. Depuis plus d'un an, vous menez une concertation sur les territoires, vous le faites évoluer puisqu'on est passé de 3 à 4D. Cette loi va avoir des conséquences particulièrement fortes sur les missions, l'organisation et les personnels de notre pôle ministériel : transport, logement et environnement. Quelle concertation en amont ? Le néant !

Désolé d'être désagréable, madame la ministre, mais votre mépris pour le dialogue avec les partenaires sociaux, en premier lieu les représentants du personnel, est intolérable. Votre froideur, la distance mise avec vos personnels est insupportable.

Mais venons-en au fond du sujet.

La France est un État nation ; fondamentalement, historiquement, culturellement. Avec ce projet de loi, vous dérivez sans l'avouer vers un fonctionnement fédéral qui ne dit pas son nom.

Mais un fonctionnement fédéral prévoit des garde-fous. Où sont ils ?

La question de fond porte sur l'équilibre entre le pouvoir national, plus ou moins centralisé, et le pouvoir des collectivités. Notre lecture des réformes engagées, est l'affaiblissement de la capacité d'agir de l'État par un transfert massif de compétences aux collectivités, qui ne sont pas forcément preneuses. L'équilibre efficace n'est pas là. Une décentralisation utile préserve les capacités d'action de chacun, ce dont nous avons bien besoin. Parce que la proximité des citoyens n'est pas que géographique.

Mais le pouvoir donné aux politicien-nes locaux et au Préfet est-il véritablement synonyme de proximité des citoyen-nes ? Les affaires publiques se gèrent-elles dans un petit déjeuner hebdomadaire ?...

Ce déséquilibre est accentué par l'accumulation des transformations législatives et réglementaires passées et à venir : loi ASAP, malgré sa censure constitutionnelle, pouvoir de dérogation aux normes accordé aux Préfets, projets de loi 4D, projet de loi organique sur l'expérimentation, ...J'en oublie, forcément !

Tout ça dans une trajectoire libérale voulue par le président de la République qui, au nom de l'Etat facilitateur, le nouveau dogme, dérégule à tour de bras.

Par exemple, parlons d'environnement, un gros mot ! Pour être politiquement correct, disons "transition écologique" ; dans un contexte d'urgence écologique et sociale liée au dérèglement climatique et à l'effondrement de la biodiversité, rappelons-le !

Cette urgence écologique et sociale nécessite des réponses fortes en terme d'environnement, de logement, de transport.

Autant de sujets sur lesquels il appartient à l'Etat d'apporter des impulsions fortes sur le territoire national, et à ce titre, d'accompagner, conseiller, inciter et financer. Autant de postures assimilables à l'Etat facilitateur certes... Mais aussi réguler, contrôler, tant l'on sait que sans le bâton, la seule carotte ne peut fonctionner.

Avec la "boite à outils" législative et réglementaire évoquée précédemment, à laquelle on peut ajouter aussi la loi de transformation de la fonction publique et les rabots successifs sur les effectifs, que reste-t'il de la capacité de l'Etat à mener une politique ?

Le Président de la République amuse la galerie avec l'article 1 de la constitution ; pour mieux faire oublier l'absence d'ambition du projet de loi climat. Pendant ce temps, il organise le détricotage de l'Etat, sans garantie supplémentaire sur le service rendu au public, avec à la clé des politiques environnementales au rabais.

Votre seule représentation de l'Etat c'est le Préfet ! Un modèle du XIX^e siècle pour avenir. Ce qui se profile, ce sont des Préfet-tes formé-es au maintien de l'ordre, nourri-es de la pensée unique libérale, sous la pression de barons et des lobbys locaux, avec un pouvoir de dérogation à des normes déjà affaiblies, mais sans contre-pouvoir sur les expérimentations des collectivités locales.

D'un point de vue ambitions environnementales, on connaît le résultat !

Dans ce projet de loi 4D, vous réintroduisez le cavalier législatif censuré par le conseil constitutionnel, permettant la mutualisation des fonctions support entre établissements analogues (les agences de l'eau, les parcs nationaux, ...). Vous nous annoncez un renforcement de la mainmise des préfets sur des établissements comme l'ADEME et les agences de l'eau. Au-delà du non-sens, de la négation des prérogatives de leur conseil d'administration au sein desquels l'Etat est déjà très présent, c'est une véritable déclaration de guerre aux territoires. Ensemble, avec leurs représentant-es, nous nous battons !

Ce faisant, vous tournez le dos à l'un des 4 D : la décomplexification.

Votre projet de loi pourrait finalement se résumer à un D : le D de détricotage ! Détricotage de l'Etat, du service public mais surtout des politiques publiques.

Les agent-es du pôle ministériel sont las-ses de l'instabilité chronique et des réorganisations incessantes. Ils-Elles croient en leurs missions ; ils-elles savent l'utilité de leur travail, aussi parce que leurs partenaires professionnels le leurs disent. Une restructuration absurde, sans la perspective collective de missions utiles et épanouissantes est pour eux une souffrance.

Avez-vous seulement pensé 5 mn à vos personnels ?

Une dernière question : En quoi le projet de loi 4D participera t'il aux engagements du gouvernement sur l'accord de Paris ?

Je vous remercie de votre attention.



Sne-FSU / SNUITAM-FSU
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37

